

* Dans les cas où les jonctions du pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées vis-à-vis les fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de telle façon qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,50 (R-59,7)** **TOI-01-1-A**

à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,58 (R-60,1)** **TOI-01-1-B**

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,61 (R-60,2)** **TOI-01-1-C**

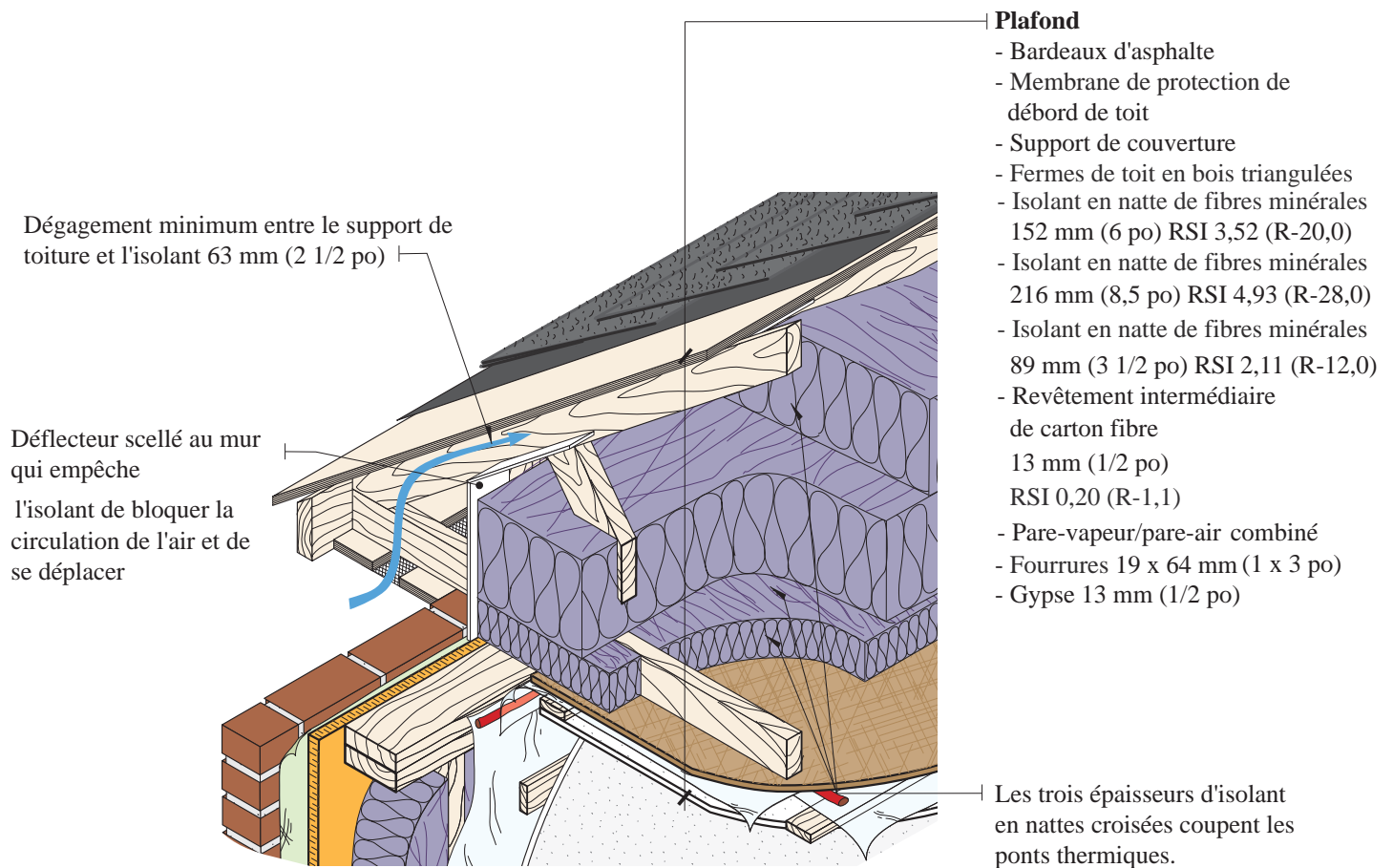
à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,69 (R-60,7)** **TOI-01-1-D**

R total = RSI 10,93 (R-62,1)

Isolation du plafond avec trois épaisseurs d'isolant en natte

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond

TOI-01-1



* Dans les cas où les jonctions du pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées vis-à-vis les fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de telle façon qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,71 (R-60,8)** **TOI-02-1-A**

à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,78 (R-61,2)** **TOI-02-1-B**

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,81 (R-61,4)** **TOI-02-1-C**

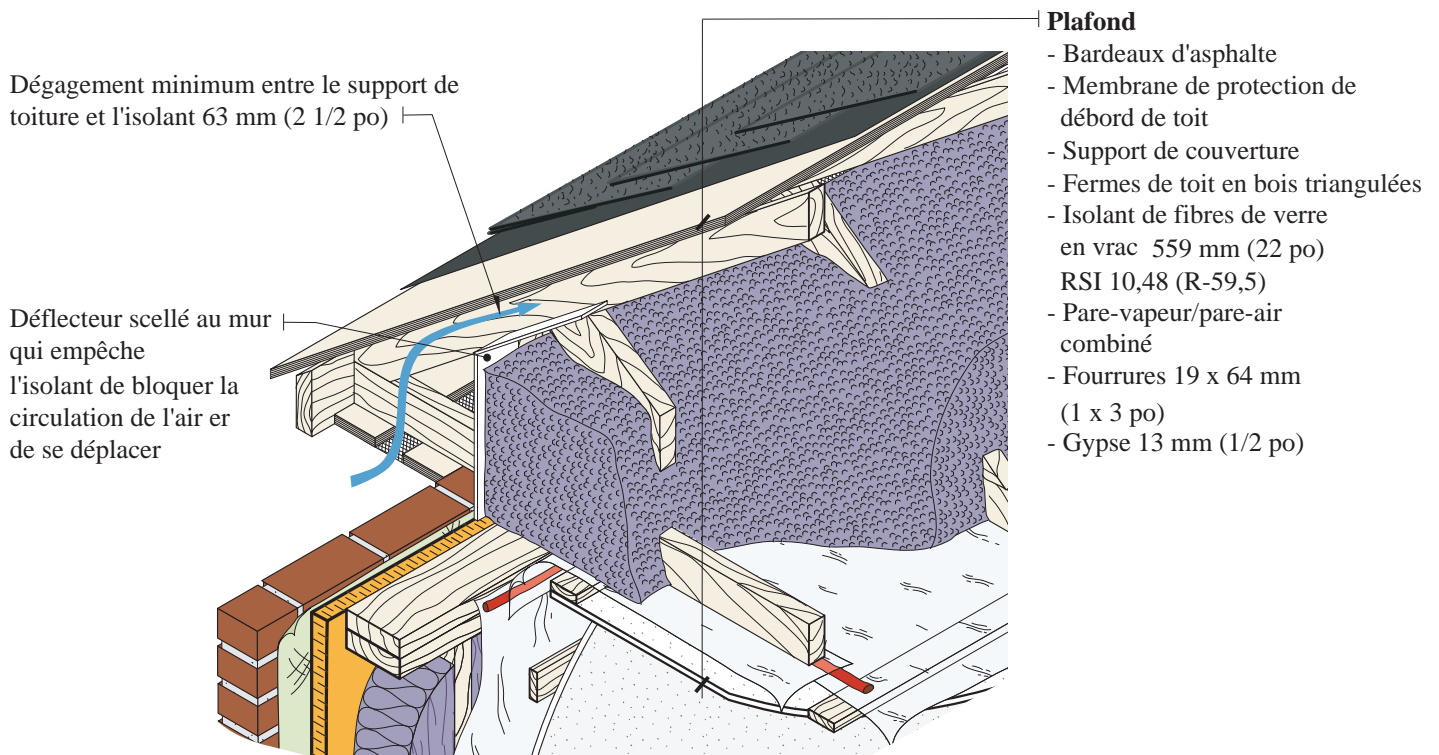
à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,90 (R-61,9)** **TOI-02-1-D**

R total = RSI 11,13 (R-63,2)

Isolation du plafond avec trois épaisseurs d'isolant en natte et un revêtement intermédiaire de carton fibre par l'intérieur

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond

TOI-02-1



* Dans les cas où les jonctions de pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées à l'endroit des fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de telle façon qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,61 (R-60,2)** **TOI-03-1-A**

à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,65 (R-60,5)** **TOI-03-1-B**

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,67 (R-60,6)** **TOI-03-1-C**

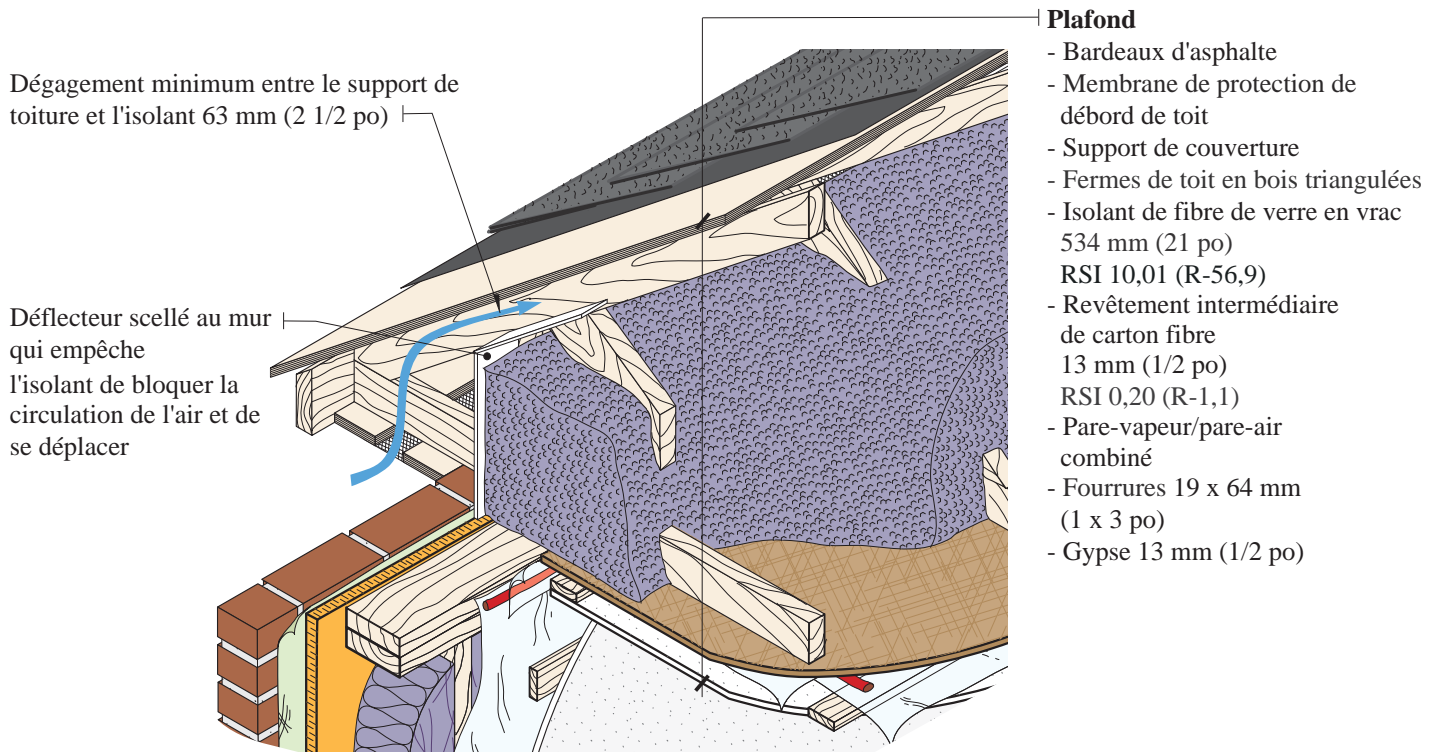
à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,72 (R-60,9)** **TOI-03-1-D**

R total = RSI 10,85 (R-61,6)

Isolation du plafond avec de la fibre de verre en vrac

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond

TOI-03-1



* Dans les cas où les jonctions du pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées vis-à-vis des fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de telle façon qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,34 (R-58,7)** **TOI-04-1-A**

à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,39 (R-59,0)** **TOI-04-1-B**

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : **R effectif = RSI 10,40 (R-59,1)** **TOI-04-1-C**

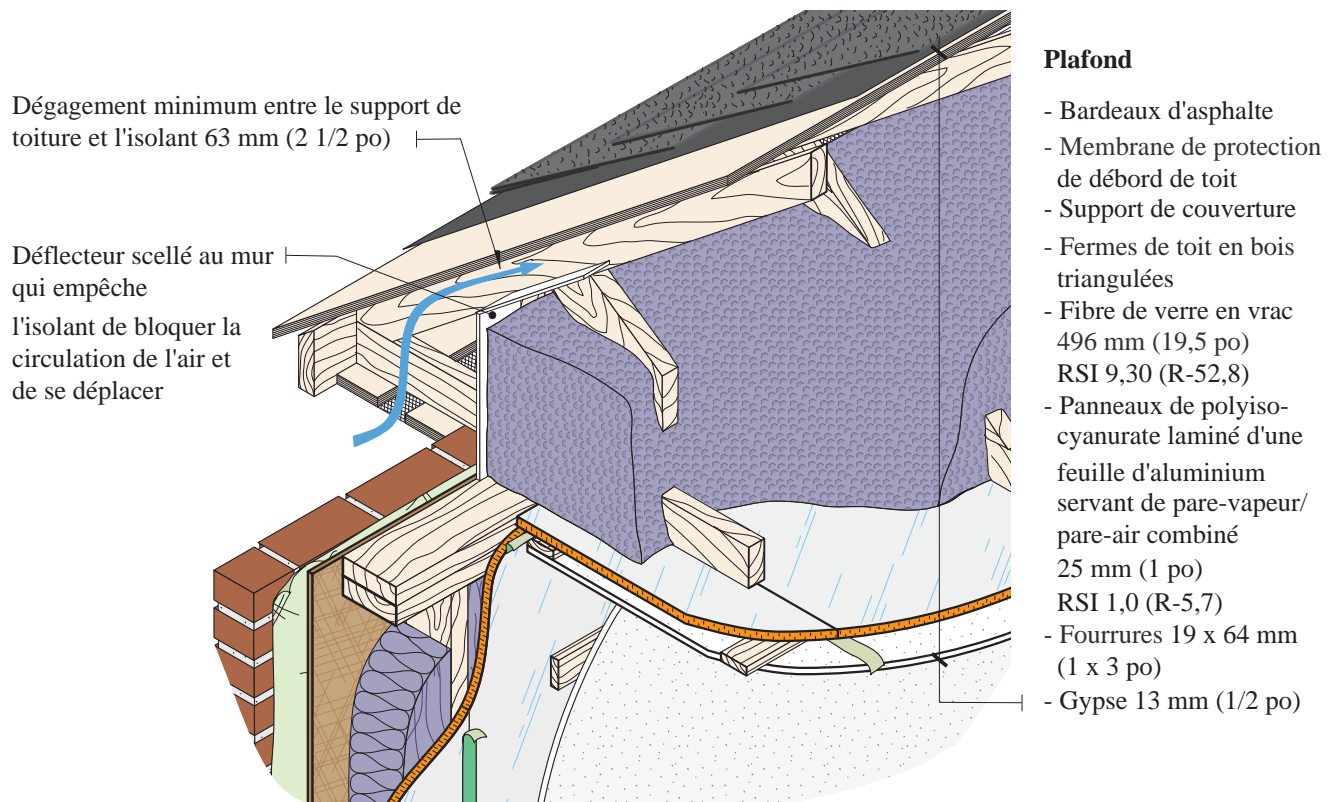
à 610 mm c/c (24 po c/c) : **R effectif = RSI 10,45 (R-59,4)** **TOI-04-1-D**

R total = RSI 10,58 (R-60,1)

**Isolation du plafond
avec de la fibre de verre en vrac et un revêtement intermédiaire de carton fibre par l'intérieur**

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond

TOI-04-1



Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,43 (R-59,2)

TOI-05-1-A

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,47 (R-59,5)

TOI-05-1-B

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,49 (R-59,6)

TOI-05-1-C

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,54 (R-59,8)

TOI-05-1-D

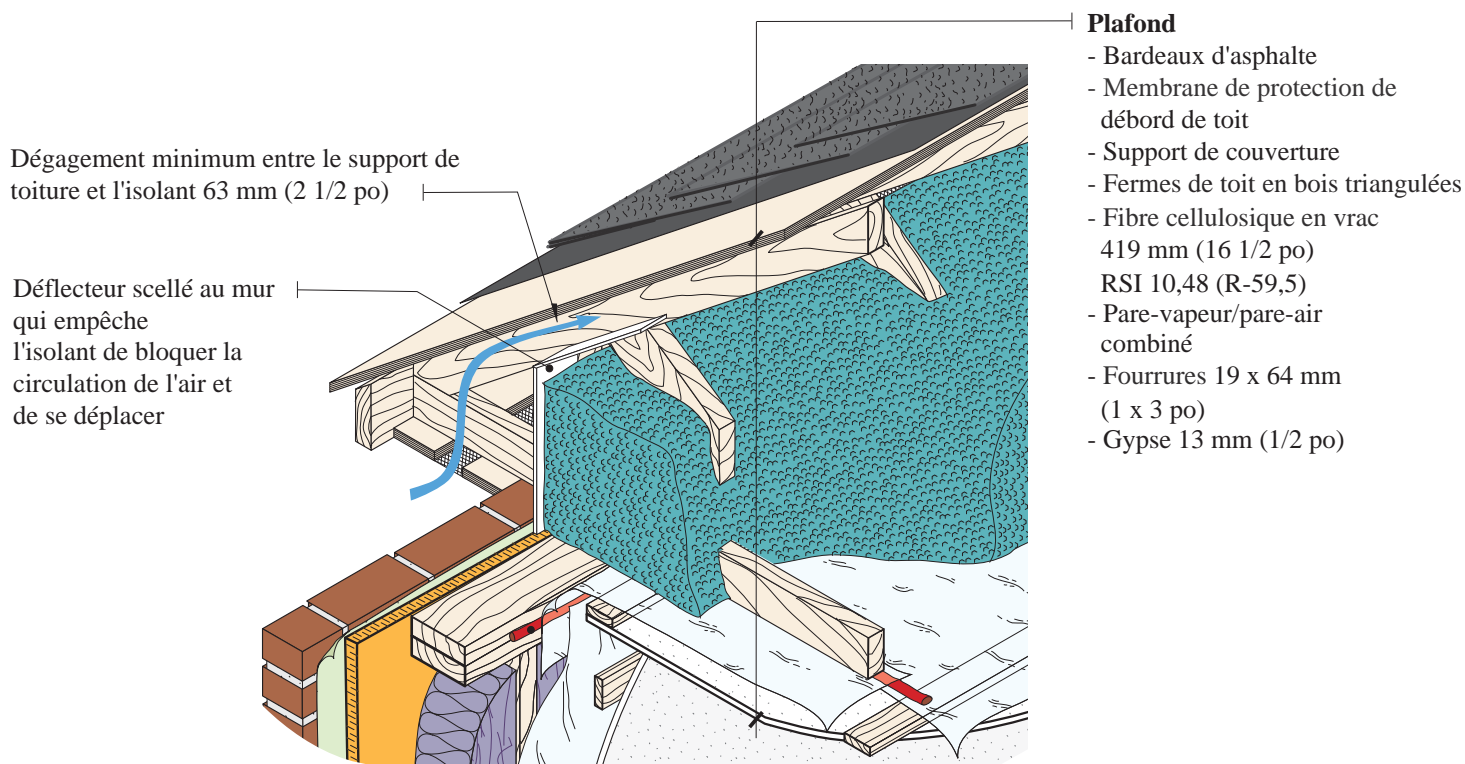
R total = RSI 10,67 (R-60,6)

Isolation du plafond

avec de la fibre de verre en vrac et un panneau isolant laminé d'une feuille d'aluminium par l'intérieur

Étanchéité à l'air avec la feuille d'aluminium, laminé sur le panneau isolant du plafond, servant de pare-vapeur/pare-air combiné

TOI-05-1



* Dans les cas où les jonctions du pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées vis-à-vis des fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de façon à ce qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,37 (R-58,9) TOI-06-1-A

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,45 (R-59,3) TOI-06-1-B

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,48 (R-59,5) TOI-06-1-C

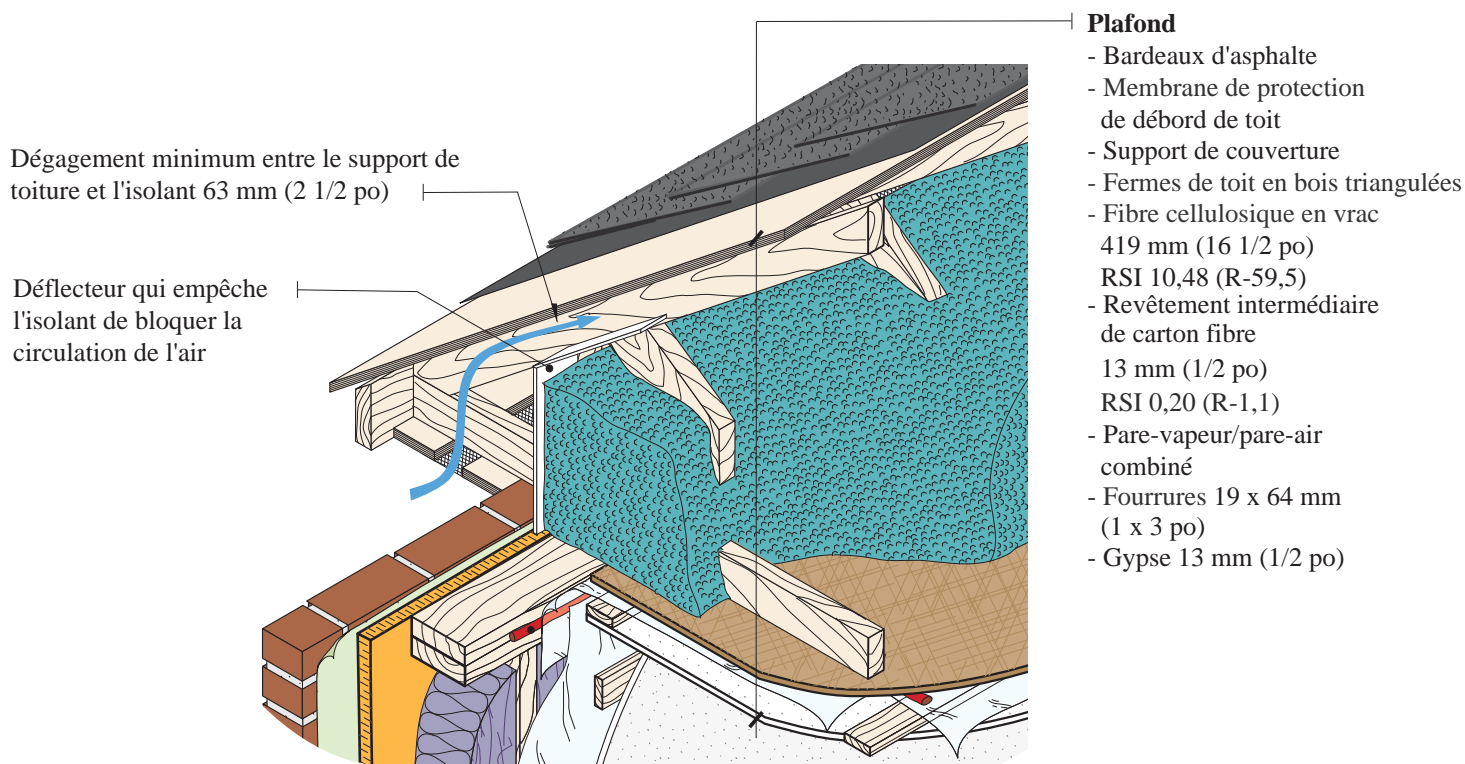
à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,58 (R-60,1) TOI-06-1-D

R total = RSI 10,84 (R-61,6)

Isolation du plafond avec de la fibre cellulosique

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond

TOI-06-1



* Dans les cas où les jonctions du pare-vapeur du plafond ne peuvent être effectuées vis-à-vis des fermes de toit, on doit installer des pièces de bois, perpendiculairement entre les fermes, afin de fournir un fond d'ancrage et un appui au scellant ou au ruban adhésif. Étant donné que le pare-vapeur est aussi utilisé comme pare-air, il est nécessaire que le scellement soit réalisé à l'aide d'un appui et dans les meilleures conditions, de façon à ce qu'il soit permanent et résiste à l'essai d'infiltrométrie.

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,57 (R-60,0) TOI-07-1-A

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,65 (R-60,5) TOI-07-1-B

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,68 (R-60,7) TOI-07-1-C

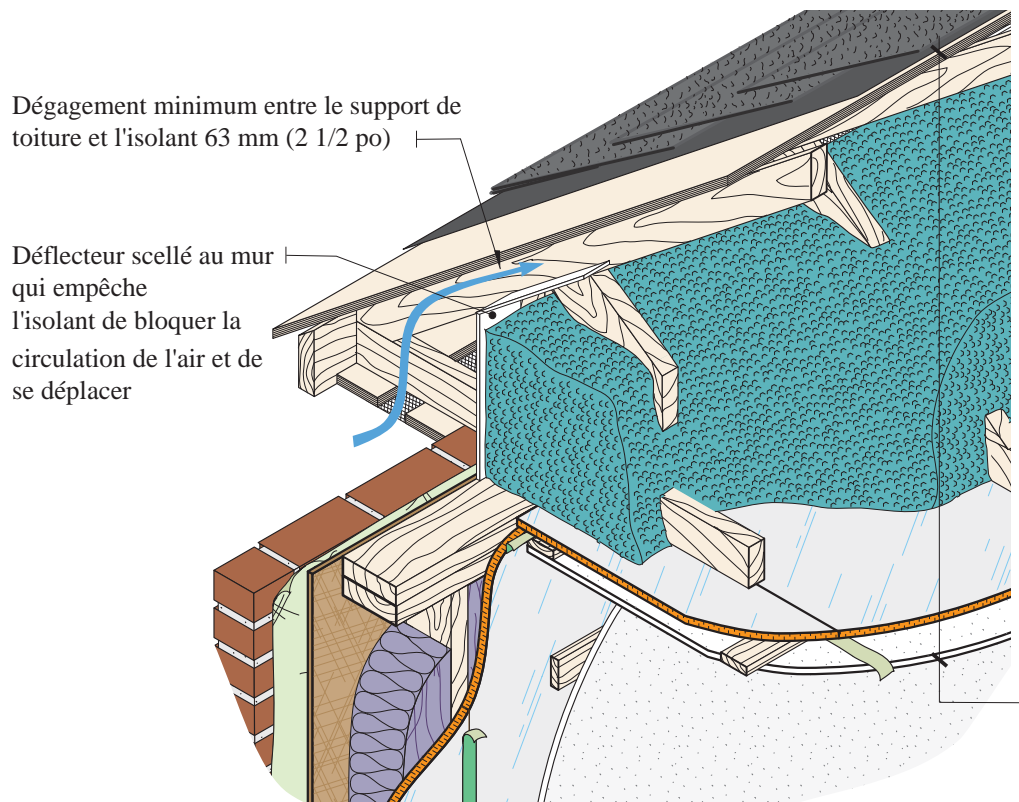
à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,78 (R-61,2) TOI-07-1-D

R total = RSI 11,05 (R-62,7)

Isolation du plafond avec de la fibre cellulosique et un revêtement intermédiaire de carton fibre par l'intérieur

Étanchéité à l'air avec le pare-vapeur/pare-air combiné du plafond et un revêtement intermédiaire d'isolant rigide

TOI-07-1



Plafond

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane de protection de débord de toit
- Support de couverture
- Fermes de toit en bois triangulées
- Fibre cellulosique en vrac 381 mm (15 po)
RSI 9,53 (R-54,1)
- Panneaux de polyisocyanurate laminé d'une feuille d'aluminium servant de pare-vapeur/pare-air combiné 25 mm (1po)
RSI 1,0 (R-5,7)
- Fourrures 19 x 64 mm (1 x 3 po)
- Gypse 13 mm (1/2 po)

Fermes conventionnelles :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,42 (R-59,2)

TOI-08-1-A

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,50 (R-59,6)

TOI-08-1-B

Fermes à talons relevés :

à 406 mm c/c (16 po c/c) : R effectif = RSI 10,53 (R-59,8)

TOI-08-1-C

à 610 mm c/c (24 po c/c) : R effectif = RSI 10,63 (R-60,3)

TOI-08-1-D

R total = RSI 10,89 (R-61,9)

Isolation du plafond

avec de la fibre cellulosique et un panneau isolant laminé d'une feuille d'aluminium par l'intérieur

Étanchéité à l'air avec la feuille d'aluminium, laminé sur le panneau isolant du plafond, servant de pare-vapeur/pare-air combiné

TOI-08-1